

PROJET
Educatif
DE
TERRITOIRE

2024-2027



TABLE DES MATIÈRES

I / Edito	p.3
II / Le périmètre du PEDT	p.4
III / Différents temps de l'enfant	p.7
1 – Temps scolaire	p.7
2 – Temps périscolaire	p.8
3 – Plan mercredi et extrascolaire	p.8
IV / Orientations 2024-2027	p.9
1 / Renforcer la cohérence éducative	p.9
2 / Contribuer à la réussite éducative des enfants dans un accueil et en tenant compte des besoins spécifiques	p.10
3 / Développer la curiosité et l'apprentissage des jeunes citoyens	p.10-11
V / Faire vivre le PEDT	p.11

Madame, Monsieur,

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) s'inscrit dans un dispositif plus large, le Plan Éducatif Local à destination des 0 – 25 ans. Il incarne une vision ambitieuse pour l'éducation, enracinée dans les particularités et les besoins de chaque territoire. Véritable socle fondamental pour l'épanouissement des jeunes de 3 à 12 ans, il représente bien plus qu'un simple cadre administratif : c'est un véritable engagement envers l'excellence éducative et le développement global des enfants.

Le cœur du PEDT réside dans sa capacité à tisser des liens solides entre les différents acteurs éducatifs : écoles, associations, collectivités locales, familles notamment. C'est à travers cette collaboration harmonieuse que naît une véritable synergie, où les ressources et les expertises se complètent pour offrir un parcours pédagogique cohérent dans un environnement éducatif riche et stimulant.

Au-delà des simples enseignements académiques, le PEDT aspire à nourrir les aspirations individuelles des enfants, à cultiver leur curiosité, à développer leur créativité, à renforcer leur confiance en eux pour en faire de véritables citoyens. C'est un terrain fertile où chaque enfant peut s'épanouir à son rythme, guidé par des adultes bienveillants et attentifs à ses besoins.

En privilégiant une approche holistique de l'éducation, celle qui vise à appréhender l'enfant dans sa globalité, le PEDT reconnaît également l'importance des activités périscolaires et extrascolaires. Ces moments précieux en dehors des salles de classe offrent aux enfants des opportunités uniques d'exploration, de découverte et de socialisation. Qu'il s'agisse de pratiquer un sport, de s'initier à l'art, de participer à des projets communautaires ou de simplement jouer librement, ces expériences complètent et enrichissent le parcours éducatif de chaque enfant.

Le PEDT se veut être également un levier pour favoriser l'égalité des chances et l'inclusion sociale. En mettant en place des dispositifs adaptés aux besoins spécifiques de chaque enfant, quels que soient leurs origines, leurs aptitudes ou leurs handicaps, il aspire à créer un environnement éducatif inclusif où chacun peut s'épanouir pleinement, sans aucune forme de discrimination.

Le Projet Éducatif de Territoire représente une vision inspirante pour l'éducation de demain. En plaçant l'enfant au centre de ses préoccupations et en favorisant une approche globale et inclusive de l'éducation, il ouvre la voie à un avenir où chaque enfant peut réaliser son plein potentiel et contribuer positivement à la société.

Nous remercions très chaleureusement tous nos partenaires qui ont contribué à faire de ce document une feuille de route ambitieuse mais réaliste pour les 3 prochaines années.

Bien cordialement



ANNE GÉRIN

1^{ère} adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale et des ressources humaines



JÉRÔME GUSSY

Adjoint chargé de l'éducation



SANDRINE CARBONARI

Conseillère municipale déléguée au périscolaire



PASCAL JAUBERT

Conseiller municipal délégué à la jeunesse et à la politique de la Ville

VOREPPE EN QUELQUES CHIFFRES

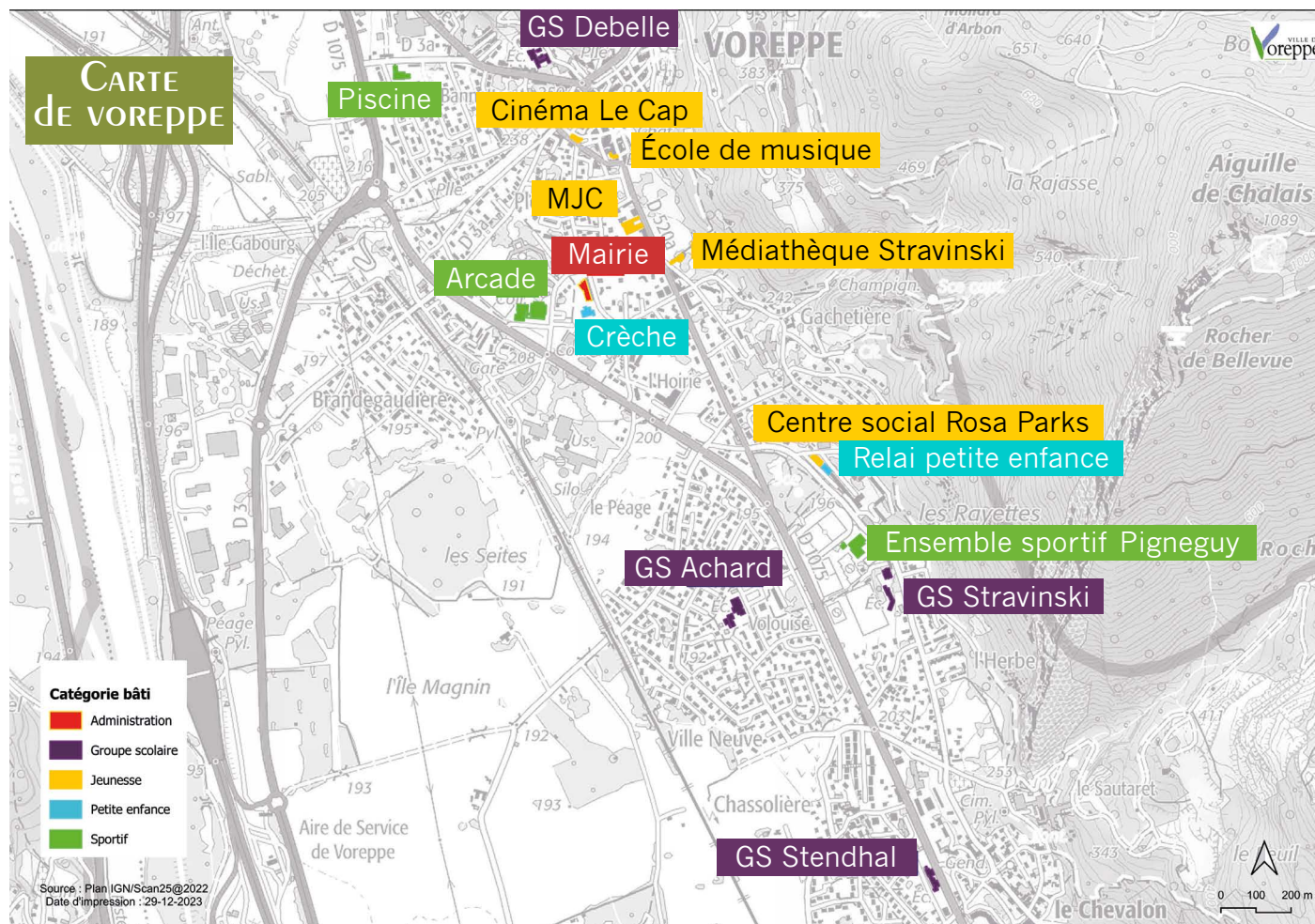
Ville de 9 758 habitants, Voreppe est située à la jonction entre l'Agglomération grenobloise et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV). Au sein de la « CAPV » elle est la seconde commune en taille, après Voiron.

La commune s'étend sur **7 km** sur un territoire de **2 864 hectares** sur la rive droite de l'Isère, au débouché de la cluse de l'Isère, à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Grenoble. Sa situation particulière, entre deux massifs montagneux (massifs du Vercors et de la Chartreuse) et entre deux vallées (vallées de l'Isère et de la Bièvre), en fait un point de passage important.

La ville de Voreppe compte **4 groupes scolaires** publics :

- **Groupe scolaire Debelle** :
 - Ecole maternelle : 66, chemin des Bussières
 - Ecole élémentaire : 72, avenue Henri Chapays
- **Groupe scolaire Stendhal** :
 - Ecole maternelle : 213, rue Beyle Stendhal
 - Ecole élémentaire : 135, rue Beyle Stendhal
- **Groupe scolaire Stravinski** :
 - Ecole maternelle 560, rue de Bourg-vieux
 - Ecole élémentaire 620, rue de Bourg-vieux
- **École primaire Achard** : 280, rue Jean Moulin

La ville dispose également d'une crèche municipale, d'un collège public et d'un lycée privé professionnel.



LES EFFECTIFS

Le PEDT concerne un public de 3 à 12 ans scolarisés en primaire.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les écoles de Voreppe comptent **841 élèves**, soit :

- 285 élèves dans les écoles maternelles (11 classes)
- 556 élèves dans les écoles élémentaires (25 classes).

LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Voreppe est une ville à taille humaine où le lien ville / habitants est très fort et direct.

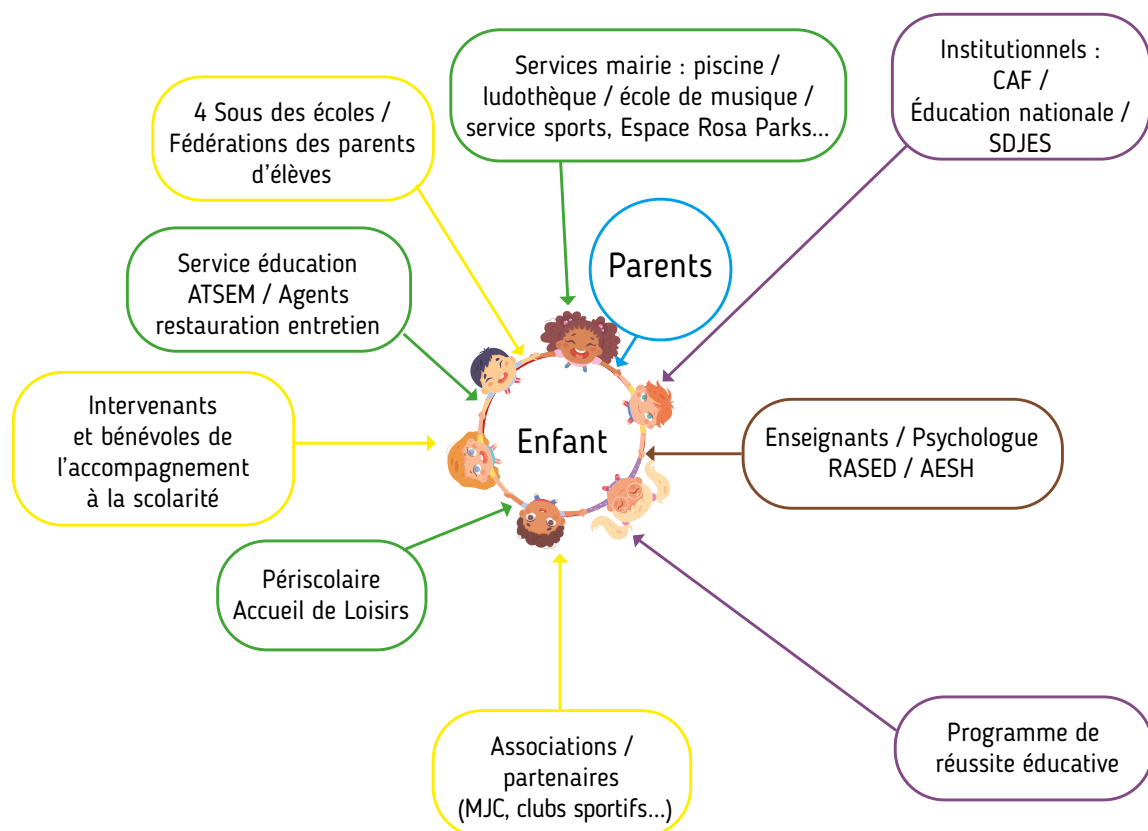
- La dynamique «jeunesse» est portée par des professionnels et bénévoles mobilisés et mobilisables autour des jeunes et de leur famille.....➔
- La ville bénéficie d'un patrimoine riche et d'équipements qui contribuent à la mise en place d'actions nombreuses et diversifiées.

- Réseau des intervenants de l'accompagnement à la scolarité,
- Professionnels du programme de réussite éducative,
- Centre social,
- MJC,
- Association des parents d'élèves ...

Les principaux équipements :
 école de musique, cinéma municipal, médiathèque, ludothèque, équipements sportifs dont la piscine municipale

Les principales actions : Semaine Enfance Jeunesse, Fête de la jeunesse, dispositif des animations d'été, Carnaval, cross des écoles, voreppiades, fête de la science...

- Enfin la ville bénéficie d'un soutien institutionnel indispensable pour porter l'ambition de sa politique jeunesse. Cela se traduit par une convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'allocation familiale (CAF), soutien technique et financier des offres aux familles présentes sur le territoire et sur tous les temps, dans une logique de parcours éducatif.



DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT

Les acteurs éducatifs s'accordent sur l'importance du respect du rythme de l'enfant, et l'articulation entre les différents acteurs.

7h30 **POUR LES MATERNELLES**



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
DU MATIN



POUR LES ÉLÉMENTAIRES 7h30

8h30



TEMPS SCOLAIRE
DU MATIN



8h30

11h30



TEMPS MÉRIDIEEN



11h45

13h30



TEMPS SCOLAIRE
DE L'APRÈS-MIDI



13h45

16h30



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
DE L'APRÈS-MIDI



16h30

17h30

17h30

18h15

18h15

I – TEMPS SCOLAIRE

Après de nombreux échanges et débats, la rentrée 2024/2025 marquera le retour de la semaine à 4 jours.

Les horaires pour toutes les écoles seront les suivants :

- **Pour les maternelles : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30/11h30 et 13h30/16h30**
- **Pour les élémentaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30/11h45 et 13h45/16h30**

Dans le cadre des projets d'écoles développés par les équipes enseignantes, de nombreuses actions sont menées pendant le temps scolaire avec le soutien technique et financier de la ville :



- Activités sportives sur un site sportif pour toutes les classes élémentaires, avec installation du matériel sportif si nécessaire et organisation et prise en charge financière du transport par la Ville.
- Organisation de l'activité de natation scolaire pour les élèves avec un minimum de 3 séances d'apprentissage en primaire à la piscine municipale.
- Soutien aux classes qui élaborent des projets avec les clubs sportifs, (rugby, tennis, badminton, boules lyonnaises) par la prise en charge financière du transport pour les écoles les plus éloignées des installations sportives.
- Accueil à la médiathèque et à la ludothèque des classes en fonction des projets de chaque enseignant.
- Accueil au cinéma de Voreppe « le Cap » des classes sur le thème « écoles et cinéma ».
- Soutien aux familles pour l'enseignement musical, avec la décentralisation des cours de solfège et la prise en charge des élèves par un professeur de l'école municipale de musique au sein de certaines écoles élémentaires.
- Participation au financement des projets des classes de maternelles et d'élémentaires ainsi que les transports dans la ville mais aussi à l'extérieur de la commune.
- Accompagnement des enseignants dans leur proposition pédagogique à travers un plan école numérique.

2 – Temps PÉRISCOLAIRE

Une attention particulière a été portée par la collectivité sur le temps périscolaire, dispositif qui s'articule avec le temps scolaire. La ville a délégué l'animation des temps périscolaires à un prestataire extérieur. Le projet pédagogique vise un équilibre entre découverte et détente pour l'enfant. Chaque groupe scolaire dispose d'une équipe d'animateurs qualifiés pour accueillir et encadrer les enfants sur les temps énumérés ci-dessous :



- Le matin, de 7h30 à 8h30,
- Le relais de midi proposé tous les jours, de 11h30 à 12h30
- Le temps de pause méridienne est co-animé par le délégataire de service public et la Ville pendant le service de restauration :
 - de 11h30 à 13h30 pour les maternelles
 - de 11h45 à 13h45 pour les élémentaires
- L'après-midi de 16h30 à 18h15.

Ces accueils périscolaires, avant ou après la classe, sont organisés pour les 4 jours scolaires.

Les activités et les espaces sont pensés pour accueillir au mieux les enfants, avec des propositions de projets transversaux, diversifiés, qui s'appuient sur la richesse du territoire. Un dispositif d'aide aux devoirs est par ailleurs proposé aux enfants.

Un règlement définit les conditions et les modalités d'accueil dans lesquelles se déroule l'activité périscolaire.

3 – PLAN MERCREDI ET EXTRASCOLAIRE

La collectivité a souhaité prolonger l'offre d'activités aux plus jeunes, avec une offre d'accueil de loisir sans hébergement, le mercredi et les vacances scolaires. L'accueil proposé aux familles s'effectue sur le site du groupe scolaire Debelle.

Il est ouvert de 7h30 à 18h15 tous les mercredis dès la rentrée et toutes les vacances scolaires, sauf jours fériés et vacances de Noël. L'accueil prévoit des inscriptions à la journée, ou demi-journée, ce qui permet un accueil au plus proche des besoins des familles.

Le projet d'animations s'inscrit dans le cadre de la charte qualité du plan mercredi, et vise :

- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants, avec une participation financière des familles calculée en fonction du QF,
- La qualité des activités pour apprendre et s'amuser,
- L'articulation des activités proposées en lien avec les projets d'écoles et les projets pédagogiques périscolaires,
- L'ancrage du projet dans le territoire avec une participation aux événements voreppins, et des propositions qui se travaillent avec les partenaires associatifs, sportifs, culturels.

ORIENTATIONS 2024-2027

Le PEDT, élaboré à l’initiative de la commune, formalise l’engagement et la collaboration de tous les acteurs institutionnels et associatifs réunis lors du comité de pilotage, autour de 3 grands axes :

- Renforcer la cohérence éducative
- Contribuer à la réussite éducative
- Développer la curiosité et l’apprentissage des jeunes citoyens



La démarche : lors des ateliers d’évaluation du précédent PEDT, les différents acteurs ont souhaité travailler sur une feuille de route opérationnelle avec des actions concrètes à mettre en place lors de la première année.

1 – RENFORCER LA COHÉRENCE ÉDUCATIVE

La recherche du bien-être de l’enfant, son épanouissement est au coeur de la démarche. Pour soutenir cette ambition, il est indispensable de travailler avec l’ensemble des acteurs afin de renforcer la cohérence éducative. Cela vise notamment le climat scolaire, le soutien à la parentalité et l’accompagnement des enfants dans les moments forts de transition.

COHÉRENCE ÉDUCATIVE

- Agir sur le climat scolaire
- Soutenir la parentalité
- Accompagner les transitions

Orientations	Plan d’action 1 ^{ère} année	Plan d’action 2 ^{ème} année	Plan d’action 3 ^{ème} année
Agir sur le climat scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une formation commune des professionnels pour mieux détecter et réagir face aux situations de harcèlement • Mettre en place un temps fort à destination des élèves autour du harcèlement 	<p>À définir par le Copil PEDT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du niveau d’atteinte des actions de l’année précédente. • Proposition de nouvelles actions pour l’année à venir. 	
Soutenir la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer une action de parentalité au plus près des parents : à l’école (exemple du café des parents) • Renouveler le guide à destination des familles 		
Accompagner les transitions	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l’accueil des nouveaux arrivants par des propositions de découverte (portes ouvertes au restaurant scolaire par exemple, accueil des enfants de la crèche sur une école, visite du collège ou actions croisées élémentaires/collèges à travers un temps fort...) 		

2 – CONTRIBUER À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ENFANTS DANS UN ACCUEIL INCLUSIF EN TENANT COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES

La réussite éducative est un axe fort soutenu par la Ville. Cela se traduit par une politique inclusive et un soutien à des dispositifs diversifiés et mobilisables par tous les acteurs pour mieux répondre aux difficultés d'apprentissage et aux besoins particuliers des enfants.

CONTRIBUER À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ENFANTS DANS UN ACCUEIL INCLUSIF ET EN TENANT COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES

- Soutenir les dispositifs existants autour de la réussite éducative
- Favoriser l'inclusion

Orientations	Plan d'action 1 ^{ère} année	Plan d'action 2 ^{ème} année	Plan d'action 3 ^{ème} année
Soutenir les dispositifs existants autour de la réussite éducative	<ul style="list-style-type: none"> • Ancrer la proposition de devoirs accompagnés sur le temps périscolaire • Mobiliser l'ensemble des dispositifs et veiller à leur articulation : accompagnement à la scolarité, devoirs accompagnés, programme de réussite éducative, stage scolaire 	À définir par le Copil PEDT : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du niveau d'atteinte des actions de l'année précédente. 	
Favoriser l'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une politique tarifaire au QF • Retravailler avec tous les professionnels autour des circuits d'accueil, pour un accueil facilité et inclusif 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de nouvelles actions pour l'année à venir. 	

3 – DÉVELOPPER LA CURIOSITÉ ET L'APPRENTISSAGE DES JEUNES CITOYENS

Parce qu'il est indispensable d'accompagner les jeunes à devenir des citoyens ouverts et responsables, il est nécessaire de soutenir les dispositifs et les actions permettant aux jeunes d'identifier les enjeux de citoyenneté, par le développement de projets et l'exploration des grandes thématiques qui préoccupent la société actuelle.

DÉVELOPPER LA CURIOSITÉ ET L'APPRENTISSAGE DES JEUNES CITOYENS

- Accompagner les jeunes à devenir citoyen
- Éducation à l'environnement
- Découvrir le patrimoine voreppin

Orientations	Plan d'action 1 ^{ère} année	Plan d'action 2 ^{ème} année	Plan d'action 3 ^{ème} année
Accompagner les jeunes à devenir citoyen	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la dynamique du CMEJ avec la mise en place d'actions concrètes par et avec les enfants • Faire participer les élèves à l'analyse des menus à chaque période et alternativement par école, expérimenter l'élaboration d'un menu avec des élèves et la diététicienne 	<p>À définir par le Copil PEDT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du niveau d'atteinte des actions de l'année précédente. • Proposition de nouvelles actions pour l'année à venir. 	
Éducation à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les élèves et les différents professionnels autour des premiers gestes de tri, sur tous les temps 		
Découvrir le patrimoine voreppin	<ul style="list-style-type: none"> • Tester le nouveau parcours loisirs orientations avec les jeunes Voreppins 		

FAIRE VIVRE LE PEDT

Pour assurer la mise en œuvre et l'évaluation des objectifs fixés, il est institué un Comité de pilotage du PEDT composé :

- De représentants des écoles (1 représentant par école)
- De représentants de parents d'élèves élus et siégeant dans les conseils d'écoles (1 représentant par école)
- 1 représentant Délégué Départemental de l'Éducation nationale
- 1 représentant de la délégation de service public
- 1 représentant associatif
- et des membres signataires du PEDT :
 - La Ville de Voreppe
 - La Préfecture de l'Isère
 - La direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)
 - La direction de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce Copil se réunira deux fois par an.

Le PEDT est élaboré pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2024-2025 et sera donc valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026-2027.

